

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission no 45 chargée d'étudier le rapport préavis no 2018/06 : réponse au postulat de Monsieur Claude-Alain Voiblet « Food truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La séance a eu lieu le 16 mai 2018

La séance est ouverte à 14h30

Mesdames et Messieurs :

Anne-Françoise Decollogny

Paola Richard-de-Paolis (remplace Musa Kamenica)

Denis Corboz

Jacques Pernet

Nicolas Tripet

Véronique Beetschen

Ngoc Huy Ho (absente)

Céline Misiego (absente)

Valentin Christe

Axel Marion (excusé)

Sandrine Schlienger

La Municipalité était représentée par Monsieur :

Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie

L'administration était représentée par Mesdames :

Florence Nicollier, cheffe de service de l'économie

Christine Mounir, service de l'économie

Les notes de séances ont été prises par Madame Christine Mounir, collaboratrice au service de l'économie, nous la remercions chaleureusement pour sa précision et la qualité de son travail.

EXPOSE DU PREAVIS ET DISCUSSION GENERALE

En préambule, Monsieur le Municipal souligne que la situation a évolué depuis le dépôt du postulat avec l'entrée en vigueur d'une réglementation cantonale.

En l'absence du postulant, Monsieur Christe rappelle que lors du dépôt du postulat, il était nécessaire de clarifier le statut des food trucks. Il estime que le rapport préavis répond de manière adéquate aux questions posées.

Un commissaire estime que la gestion de ce type d'entreprise n'est pas facile et qu'afin d'assurer une concurrence équitable avec les établissements traditionnels, les foods trucks doivent appliquer les

mêmes normes. Il soutient la méthode appliquée par la Municipalité sur la délimitation des périmètres et le tournus des véhicules.

Une commissaire propose le terme de « roulottes gourmandes », plus approprié que l'anglicisme et estime que le rapport préavis est proportionné et bien documenté. Une autre commissaire souligne qu'il est important que les consommateurs puissent se nourrir de manière variée.

Madame Nicollier informe que la commune encaisse une taxe d'usage accru du domaine public, ce dernier étant occupé momentanément, d'un montant de CH. 0.50/m2/jour. Cette taxe est basée sur celles de marchés alimentaires ordinaires, et non pas sur celles des terrasses et comprend les frais de nettoyage. Cette taxe est volontairement gardée à un prix attractif afin de tenir compte des exigences liées à la formation. La consommation d'eau et d'électricité est facturée en sus.

Le canton encaisse un émolument de délivrance de la licence de 500 francs. Il encaisse ensuite chaque année, un émolument de surveillance de 195 francs. Cet émolument peut aussi être perçu par la commune à raison de 1 franc/ canton = 1 franc/ commune. Il en résulte que l'exploitant paiera une fois 195 francs au canton et une fois 195 francs à la Ville de Lausanne. Ce montant n'est toutefois pas encore définitif.

Chaque exposant doit disposer d'une poubelle et reste responsable de ses déchets.

RAPPORT PREAVIS POINT PAR POINT

Point 2.4 :

Une commissaire demande si la Municipalité envisage de sensibiliser les exploitants sur le volume de déchets très important. Monsieur Le Municipal estime délicat d'intervenir dans un contexte spécifique comme par exemple lors d'un festival où les organisateurs peuvent consigner la vaisselle et les verres. Dans le cadre de l'appel d'offres, la thématique de la gestion des déchets est abordée.

Point 3 :

En réponse à question d'une commissaire, il est souligné que de nouveaux lieux pour les food trucks ont été récemment créés à l'avenue de Provence et à Sévelin. Certaines entreprises ou établissements scolaires souhaitent la présence de food trucks qui amènent de la diversité dans l'offre d'alimentation existante.

Une commissaire propose d'occuper l'esplanade Jean Monnet qui permettrait une mixité sociale et une meilleure utilisation du lieu. Monsieur le Municipal répond que cette proposition n'est pas réalisable, la terrasse appartient à un propriétaire privé et elle est en très mauvais état.

Une commissaire précise que les food trucks doivent rester une offre complémentaire à celles des restaurants traditionnels. Ces derniers sont soumis depuis plusieurs années à une concurrence accrue, beaucoup de restaurants changent de propriétaire chaque année, il est important qu'un bon équilibre soit conservé entre les différents types d'offre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

CONCLUSIONS VOTES

Les conclusions sont votées en bloc et adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 15h20

Muriel Chenaux Mesnier rapportrice

Le 3 juillet 2018